



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 JANVIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 24 JANVIER à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 18 JANVIER deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Thomas SAUVAGE (à partir du rapport 24/05), Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Yves ODIN, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY.

**Absents représentés :** Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Monsieur Jean-François PERRAUD), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Thomas SAUVAGE à partir du rapport 24/05), Monsieur Frédéric DAUMARD (a donné procuration à Madame Camille DUVERNAY).

**Absents non représentés :** Madame Anaïs VIDAL (jusqu'au rapport 24/04), Monsieur Thomas SAUVAGE (jusqu'au rapport 24/04).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent JANUEL est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°24/15 – PERSONNEL**

**Rapporteur :** Monsieur le maire

**PRÉVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE DU CONTRAT GROUPE  
CDG69 - REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR**

Publié le : 25 janvier 2024

Transmis en Préfecture le : 25 janvier 2024

Exécutoire le : 25 janvier 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°19-105 du 27 novembre 2019 autorisant le maire à adhérer au contrat groupe du CDG69 pour les risques santé et prévoyance,  
Vu l'avis favorable rendu par les membres du Comité social territorial en date du 8 décembre 2023,

Par délibération du 27 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en place d'une participation mensuelle de 3,50 € à tout agent adhérant à la prévoyance maintien de salaire du contrat groupe du CDG 69.

Dans le cadre d'une politique sociale en faveur du personnel et au vu du contexte inflationniste, la commune de Chaponost souhaite améliorer le pouvoir d'achat de ses agents. Elle souhaite donc agir sur la participation à la prévoyance maintien de salaire du contrat groupe du CDG 69. Ainsi, il est proposé, dès le 1<sup>er</sup> février 2024, de porter la participation de l'employeur à 50 % de la cotisation mensuelle dans la limite de 10 € par mois.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Augmente** la participation à la prévoyance maintien de salaire du contrat groupe du CDG 69 en la portant à 50 % de la cotisation mensuelle dans la limite de 10 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,
- **Dit** que cette participation est versée mensuellement directement aux agents,
- **Dit** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant au chapitre 012.

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Laurent JANUEL

